

ASSOCIATION PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE CARCASSONNAISE

Halle aux Sports Nicole Abar

salle J. Delteil, Av. des Berges de l'Aude, Carcassonne

notre site internet <https://www.apnc-carcassonne.fr/>

*Adresse Postale : APNC, chez Mr Icher J.L., 18 Rue Fernandel, 11000 Carcassonne /
jl.icher@club-internet.fr*

Rédaction : G.Dupont, F.Grillot, J.L.Icher, P.Lacastaignerate, J. Sarraméa, G. Roquefort-Marquet

Sommaire :

- Assemblée générale
- Grosminet fête ses 80 ans
- Le vignoble languedocien
- Hitler prix Nobel de la paix ?
- Initiation à la marcophilie
- Le tarif frontalier
- Counani, des timbres pour une république qui n'existe pas
- Les nouveautés philatéliques de février 2025

LES RENDEZ-VOUS DE FEVRIER :

***Dimanche 9 , bourse mensuelle ,9/12h, Halle aux Sports :
philatélie, numismatique, billetophilie, B.D., figurines, assignats,
matériel de collection, cartes postales, etc...**

***Samedi 8, atelier philatélique jeunes, 14/15h, Halle aux Sports**



A.G. A.P.N.C. du 26 Janvier 2025

L'assemblée générale statutaire de l'Association Philatélique et Numismatique Carcassonnaise du 26 janvier 2025 s'est déroulée avec succès devant près de 75 % d'adhérents présents ou représentés, présidée par Frédéric GRILLOT.

Après avoir voté le montant de la cotisation 2025, l'assistance entendait et votait le rapport d'activité de l'association, présenté par J.L. ICHER, rappelant notamment les initiatives menées autour de la parution du timbre « Lagrasse » en novembre dernier, le travail auprès du public « jeune » et les Salons Multi Collections de Montlegun et Castelnaud.

Patrick LACASTAIGNERATE développait quant à lui le rapport financier, tenant lieu de compte de résultat et bilan comptable de l'association, rapport également voté à l'unanimité.

Dans un troisième temps, l'A.G. procédait à l'élection, également à l'unanimité, du « tiers sortant renouvelable » (six membres sur les 17 du conseil d'administration) ainsi qu'à celle d'une nouvelle conseillère, Caroline ROSSI. Le C.A. élira le bureau de l'association et précisera les responsabilités des un(e)s et des autres début février.

Enfin, l'intervention de Maria CONQUET, vice-présidente à la Culture du Conseil Départemental de l'Aude était très appréciée par l'assemblée.

Une tombola « philatélique », animée par Gabriel DUPONT, et le pot de l'amitié obligatoire bien sûr, clôturaient cette réunion annuelle de l'association, dont la volonté d'action et la dynamique des projets engagés pour 2025 sortaient plébiscités de cette matinée.



Les participants à l'assemblée générale du 26 janvier dans les locaux de l'APNC

Grosminet fête ses 80 ans cette année !



Titi (*Tweety Bird* ou *Tweety Pie* en version d'origine) est un personnage des Looney Tunes, créé en 1942, ce petit canari jaune est la proie préférée de Sylvestre le chat dit « Grosminet » (*Sylvester* en VO).



S'il semble fragile et sans défense, il n'en est pas moins très malin : il sait apitoyer ses amis, d'Hector le bouledogue à Mémé (*Granny* en VO) en jouant les victimes, bien qu'il soit assez malicieux pour se garder tout seul contre le « vilain rominet » (« *bad old puddy tat* » en anglais), qui ressort toujours perdant.

Sa réplique la plus célèbre est « Z'ai cru voir un rominet » (« *I tawt I taw a puddy tat* » (*I thought I saw a pussy cat*) en anglais), suivi de « Mais oui mais oui z'ai bien vu un rominet » (« *I did I did taw a puddy tat* »). En effet, Titi, doublé depuis 1997 en français par l'actrice Patricia Legrand, zézaye¹.

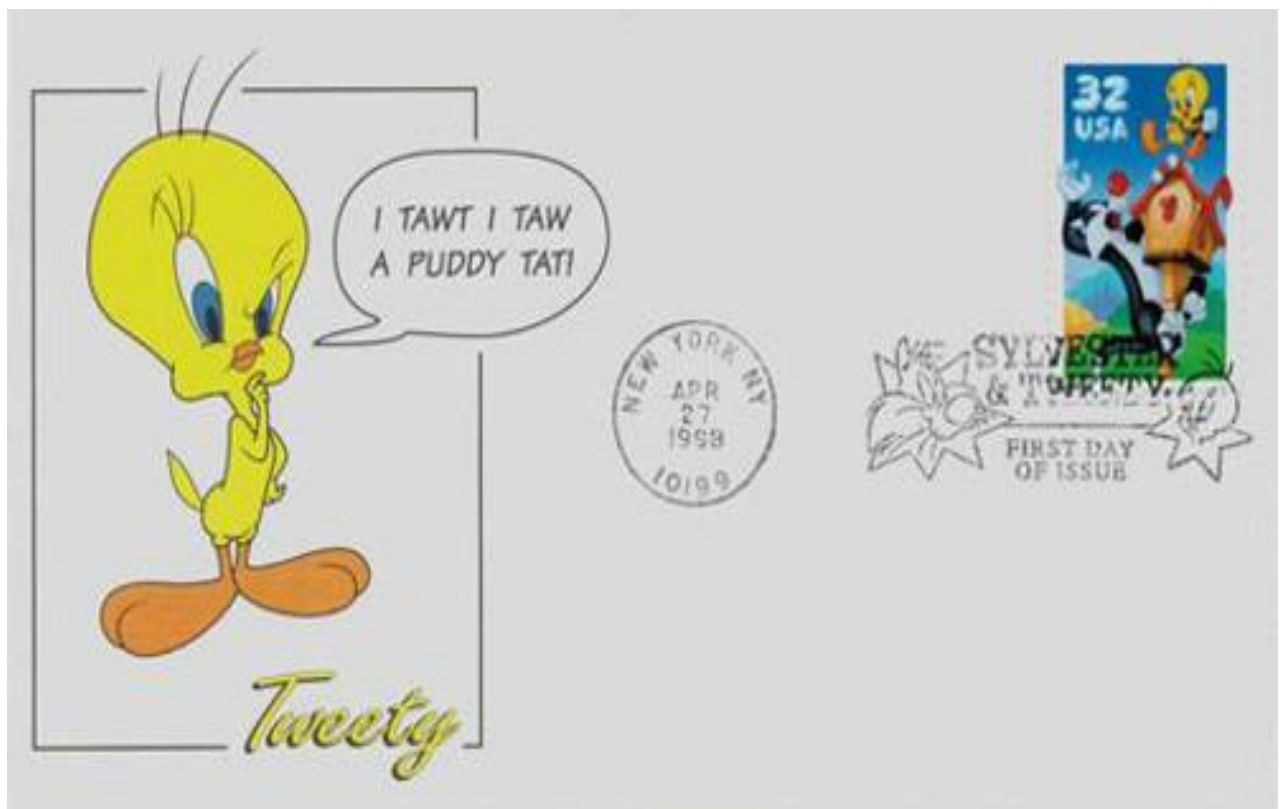
Son endroit préféré est sa cage dorée.

Dans ses premières apparitions dans les dessins animés de Bob Clampett, Titi est un personnage très agressif qui fait tout pour déjouer les plans de son antagoniste, il peut même donner un coup de pied à un adversaire déjà perdant. Un de ses moments malveillants les plus notables est dans *Titi la terreur* (*Birdy and the Beast*, 1944). Un chat chasse Titi en « volant » jusqu'à ce qu'il se souvienne que les chats ne peuvent pas voler, ce qui le fait tomber. Titi dit joliment : « Oh, le pauvre minet ! ». Lorsque le chat atterrit

sur le sol, avec une voix masculine grave, Titi dit « BOOM ! » et sourit alors malicieusement. Une utilisation similaire de cette voix est dans *Histoire de chatons* (*A Tale of Two Kitties*, 1942) quand Titi, portant un casque de gardien de raid aérien, crie soudainement aux deux chats : « Extinction des feux ! ». Titi a été adouci lorsque Friz Freleng a commencé à diriger les dessins animés.



Sylvestre le chat, dit **Grosminet** (*Sylvester the Cat*, en version originale), apparaît quant à lui en 1945. Il passe son temps à mettre en place des stratagèmes pour attraper Titi, mais parfois aussi les souris Speedy Gonzales et son cousin Nonchalanté Rodriguez ou même encore le lapin Bugs Bunny. Dans ses aventures avec Gonzales, il prend le nom de *Grosso Mineto*, le chat le plus stupide de tout le Mexique. Il a aussi un sérieux problème d'élocution : il mouille tous les *f* et tous les *s*, ce qui crée un effet comique.



Dans sa quête toujours vaine de capturer Titi, il doit souvent faire face à des personnages qui prennent la défense de ce dernier : Mémé, Hector le bouledogue, etc. On le voit parfois avec son fils, Sylvestre Junior, à qui il fait souvent honte. Pourtant, il met tout en œuvre pour éblouir son « fiston ». Parfois, il en meurt (on le voit avec des ailes d'ange dans le dos). C'est cependant sans ailes dans le dos qu'il meurt pour de bon et se retrouve condamné aux Enfers dans le cartoon *Satan attend*, (*Satan's Waitin'*, 1954) où le Diable prend les traits du chien Hector.

Son juron favori est « Nom d'un chat » dans le premier doublage joué par Georges Aminel. Dans le nouveau doublage de 1997, c'est devenu « sapristi saucisse », qu'il prononce « faprifti fauffiffe » et doublé par Patrick Préjean entre autres.



« Vignoble languedocien » : une poésie illustrée par le timbre

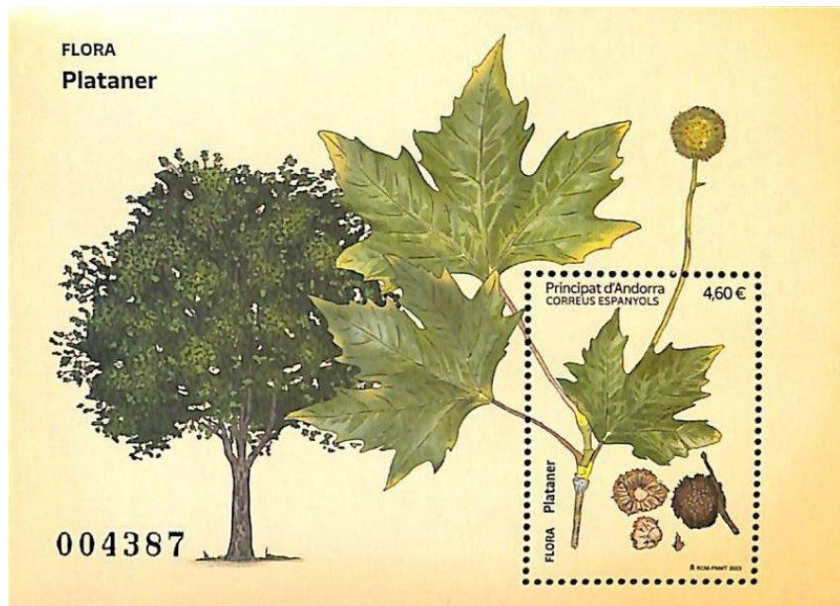


*Des Corbières au Gard et du golfe aux garrigues
S'étend la houle verte et la marée des vignes,
Ceps nouveaux par millions dans l'infini des lignes ;
Sèche plaine qu'Hérault, Orb et Vidourle irriguent.*

*Du plateau de l'antique oppidum d'Ensérune
L'oeil compte les parfaits rayons de Montady,
Suit le cours ombragé du Canal du Midi
Et s'arrête aux cités endormies sous la lune.*



*Gros bourgs languedociens, à la tuile romaine,
Placette poussiéreuse au couvert de platanes
Ruche multicolore à la vendange reine...*



*La Nature au déclin son chant de gloire entonne :
L'âme éblouie regarde un jour de tramontane
La mer d'or et de feu du vignoble à l'automne.*



Hitler... prix Nobel de la paix en 1939 ?

En 1939, un député suédois suggéra d'attribuer le prix à Adolf Hitler, en raison de son « amour ardent pour la paix ». C'était une farce ! Benito Mussolini avait été nommé, sérieusement, par des universitaires allemands et français en 1935. Joseph Staline a été proposé en 1945 et en 1948, après avoir été l'un des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Aucun des trois dictateurs n'a remporté le prix...



* Trois nominés au prix Nobel, néanmoins recalés (Timbres italien et albanais)

Hitler Prix Nobel de la paix ? Le nom du dictateur allemand figure toujours dans le très officiel registre des propositions. Nous sommes en 1939 et cette année-là, Erik Brandt, député suédois, soumet la candidature du dictateur allemand, « ardent défenseur de la paix ».

La proposition - ironique mais incomprise, son auteur passera pour un fasciste - n'est pas étudiée... Et tant mieux, car Adolf Hitler l'aurait probablement refusée. Trois ans plus tôt, en 1936, le Führer a ordonné aux citoyens allemands de décliner le prix à l'avenir. La raison : l'Allemand **Carl Von Ossietzky**, démocrate et anti-nazi, avait alors reçu la précieuse distinction après que 93 personnalités avaient soumis cette proposition. Depuis, entre le Troisième Reich et le prestigieux prix norvégien, c'est la rupture.



* Carl Von Ossietzky, emprisonné en 1933, mort en camp de concentration en 1938 (timbres suédois et de R.D.A.)

Pourtant, le régime nazi a besoin de la science pour asseoir son idéologie. Les intellectuels lui servent à justifier ses théories, mais aussi à mettre au point certaines armes. Pis, la déportation offre à certains scientifiques la possibilité de mener des expériences sur des êtres humains. Bref : pour « nettoyer » l'Allemagne, le régime se repose sur des médecins, psychiatres, physiciens, chimistes. Et donc sur certains Prix Nobel. Une page difficile à tourner pour la récompense suédoise, puisqu'il est impossible de retirer un prix à un lauréat.

Dans la première partie du XXe siècle, la science allemande a le vent en poupe. 23 des 71 prix Nobel sont attribués à des Allemands. Parmi eux, Philipp Lenard, récompensé en physique en 1905 pour ses travaux sur les rayons cathodiques. Mais il est aussi l'un des promoteurs de la « Deutsche Physik » ou « physique aryenne » après le début du troisième Reich, en 1933. « Il devint un membre convaincu du Parti national-socialiste de Hitler et y adhéra sans réserve. Le parti a répondu en faisant de lui le chef de la physique aryenne ou allemande », lit-on sur sa biographie sur le site du Prix Nobel.

Qu'est-ce que la physique aryenne ? Surtout une façon de promouvoir l'idéologie nazie : liée aux « races », elle sert directement le régime en place. Elle s'oppose à la supposée « physique juive », en dénonçant par exemple par exemple les travaux d'Albert Einstein sur la relativité ou encore la physique quantique.



* A. Einstein timbre roumain de 2014

Johannes Stark est lauréat en 1919. La récompense porte sur « sa découverte de l'effet Doppler dans les rayons du canal et de la division des lignes spectrales dans les champs électriques ». Comme son homologue décoré quelques années avant lui, il soutient fermement Hitler, et ce dans les quinze années qui précèdent sa retraite en 1939. Il considère que la science doit servir la nation, et donc aider l'industrie allemande d'armes. À l'issue de la guerre, il est condamné à quatre ans d'emprisonnement par un tribunal de dénazification.

La chimie est une discipline active en Allemagne au début du XXe siècle : entre 1901 et 1933, 7 prix Nobel de chimie sont remis à des Allemands. Et d'autres chimistes sont décorés alors que Hitler est au pouvoir - même s'ils doivent, au vu du conflit qui oppose le Führer au prix norvégien, attendre la fin de la guerre pour recevoir leur Nobel. Ainsi, Adolf Butenandt, est lauréat en 1939.

L'homme adhère au parti nazi, mais ne joue pas un rôle particulier pour ce dernier. Mais son homologue **Richard Kuhn**, décoré dans la même discipline l'année précédente pour ses travaux sur les caroténoïdes et les vitamines, va beaucoup plus loin et met sa science au service de l'idéologie nazie. « *Lorsque la guerre a commencé, Kuhn a étudié les moyens de protection contre la guerre chimique* », lit-on sur le site de l'École polytechnique fédérale de Zurich.

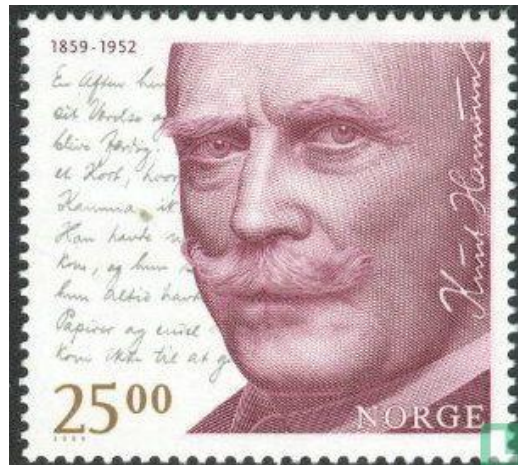
Il mène des recherches sur les armes chimiques et les gaz toxiques à partir de 1940. « *En tant que membre du réseau de recherche sur la guerre, il a également été indirectement impliqué dans des expériences sur les humains* », mentionne également le texte.

Il n'hésite pas non plus à faire en sorte que ses collègues juifs ne puissent plus exercer. « *En 1933, il congédia ses collaborateurs juifs* », note également sa biographie : « *Il a également dénoncé un collègue qui continuait d'employer des travailleurs juifs* ».



**Richard Kuhn, prix Nobel 1938*

Knut Hamsun, l'hommage à Hitler : Cette fois, ce lauréat du Nobel pro-nazi n'est pas allemand mais norvégien. En 1920, Knut Hamsun reçoit le Prix Nobel de littérature pour son ouvrage « *L'Éveil de la glèbe* » paru trois ans plus tôt. Médaille qu'il offre par la suite... à Joseph Goebbels. En effet, il soutient le parti d'extrême droite pro nazi norvégien pendant la Seconde Guerre mondiale et admire le troisième Reich. Il est même reçu par Adolf Hitler en 1943. En 1945, il lui rendra hommage une semaine après son suicide, le qualifiant de « *guerrier pour l'humanité* » ...ce qui n'a pas empêché la Norvège d'émettre un timbre à son effigie dans les années 90 ...



* Knut Hamsun, timbre de Norvège et Bloc-Feuillet de guinée (2009)

INITIATION À LA MARCOPHILIE

LE LOSANGE "PETIT CHIFFRE DU GROS CHIFFRE"

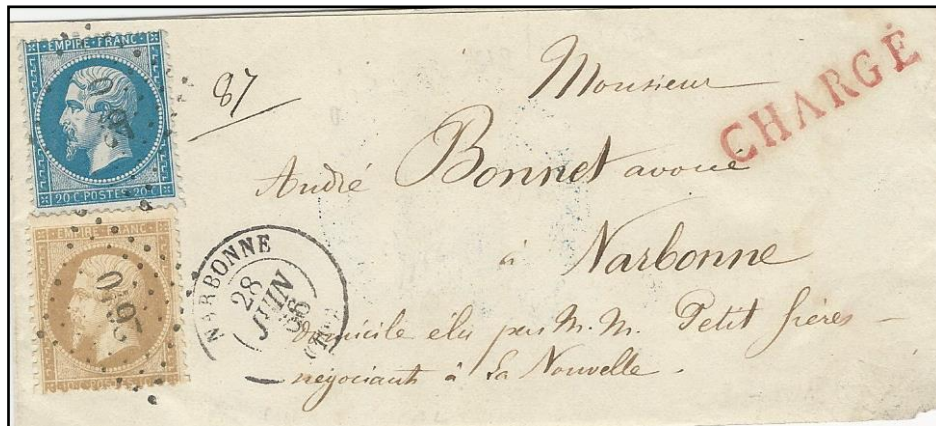
À partir de janvier 1863, les timbres sont annulés au moyen du losange "gros chiffre" et la numération suit l'ordre alphabétique des bureaux de poste de Direction et de Distribution de la Métropole.

On rencontre parfois des lettres dont les timbres sont annulés par un losange "petit chiffre" au lieu du losange "gros chiffre" réglementaire. Lorsque le losange "gros chiffre" a été mis en service en janvier 1863, La Poste fit parvenir à certains bureaux de Direction le losange "petit chiffre" qui était en réserve et qui correspondait à leur nouveau numéro, dans le but d'être utilisé comme marque supplémentaire de départ pour les périodes où le volume du courrier risque d'être important. Ce losange "petit chiffre du gros chiffre" est inconnu dans certains bureaux, et parfois connu à quelques exemplaires.

C'est bien entendu l'arrivée du losange "petit chiffre du gros chiffre" et du Bulletin Officiel de La Poste au bureau de Direction qui fait que celui-ci peut avoir utilisé ce procédé d'annulation du timbre avant le 1er janvier 1863. C'est le cas du bureau de Carcassonne.



27 décembre 1862. Utilisation précoce du losange "petit chiffre du gros chiffre" n° 732 par le bureau de Direction de Carcassonne sur lettre pour Bordeaux affranchie avec un 25 c. Empire.



Affranchie avec deux timbres Empire dentelés, frappés du losange "petit chiffre du gros chiffre" n°2610 du bureau de Direction de Narbonne.
 Tarif du 1er juillet 1854 et du 1er août 1856. La taxe de 10 c. correspond à l'envoi d'un imprimé de 50 à 100 g. sous bande et les 20 c. à la recommandation de l'envoi.



23 février 1872. Lettre du bureau de Direction de Cennes-Monestiés pour Carcassonne affranchie avec un 25 c. Cérès frappé du "petit chiffre du gros chiffre" n°806, Tarif du 1er septembre 1871 pour une lettre jusqu'à 10 g. de bureau à bureau.

LE TARIF FRONTALIER.

Des accords très anciens avec certains pays limitrophes ont établi un tarif frontalier. Ce tarif est appliqué quand le bureau d'expédition et celui de distribution sont distants de 30 kilomètres maximum soit un peu plus de 7 lieues.

Celui-ci concerne la Belgique, la Suisse et l'Espagne.

À partir du 1er août 1937, les plis adressés au Luxembourg et au Canada bénéficient d'un tarif équivalent au tarif frontalier, quel que soit la distance à parcourir.

Enfin pour les « autres », Les correspondances vers Monaco sont admises au tarif intérieur.



Enveloppe du 29 avril 1930 affranchie avec un 2 f au type Merson et un 10 c au type Blanc- Lettre de 0 à 20 g de Mulhouse pour Bâle à 2,10 f (tarif frontalier) au lieu de 2,25 f . (tarifs du 1 er février et du 1er août 1926).



Petite enveloppe du 2 janvier 1928 affranchie avec deux timbres au type semeuse - Lettre de 0 à 20 g de Lille pour la Belgique affranchie à 60 c (tarif frontalier) au lieu de 1,50 f. (tarifs du 1er février et du 1er août 1926).



Carte postale du 19 juillet 1949 affranchie avec un 10 c lilas de la Marianne de Gandon - Carte de plus de 5 mots de correspondance de Boège (Haute Savoie) pour Genève à 10 f (tarif frontalier) au lieu de 15 f. (tarif du 1er décembre 1948).

Counani : des timbres pour une république qui n'a jamais existé

Si Georges Chapier est surtout connu, c'est pour l'immense travail qu'il a accompli afin de retracer l'origine des timbres de fantaisie et non officiels qui ont proliféré aux XIX^e et XX^e siècles. À cette époque, il n'était pas rare que des escrocs, plus ou moins habiles, émettent des timbres au nom de pays imaginaires, les vendant à des philatélistes en quête de raretés, jusqu'à ce que la supercherie soit découverte.

"L'affaire de Counani était bien propre à donner lieu à des émissions fantaisistes car elle offrait pour cela un terrain des plus propices.

Cette région resta en effet à l'état indivis entre la France et le Brésil pendant 59 ans (de 1841 à 1900), chacun des deux pays prétendant voir des droits sur lui aussi indiscutables qu'absolus. Les prétentions de la France n'étaient, certes, pas dénuées de bases solides car on relève dès 1605 l'octroi, par le roi Henri IV au chevalier de la Touche, du titre de lieutenant général du Roi depuis l'Amazone jusqu'à la Trinité. Après une éclipse au profit de l'Espagne, la France s'installa à Cayenne en 1664. Par le traité d'Utrecht, signé en 1713, elle renonça à tous les territoires situés entre l'Amazone et l'Oyapock, mais conserva ceux placés au nord de ce dernier fleuve. En 1777, un fort fut construit à Counani par les Français qui s'établirent également à Macani.

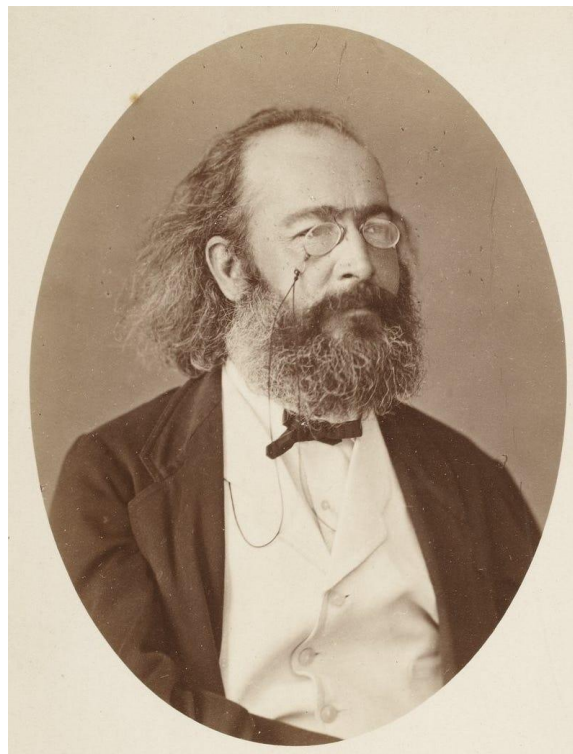


Carte du territoire revendiqué par la "République de Counani".

Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, les Portugais occupèrent toute la région des Guyanes et s'y installèrent. Le traité de Paris rendit à la France ses droits sur la région mais il omit de fixer avec exactitude les limites séparant les possessions françaises de celles du Portugal, ce dont découla le litige qui nous intéresse. Le traité d'Utrecht, auquel on se rapporta alors, ne s'avéra pas plus précis, ses termes ne définissant pas clairement le fleuve Oyapock qui se confondait avec l'Araguary, si bien que le territoire de Counani se vit réclamé par deux compétiteurs différents et fut

finalement neutralisé le 5 juillet 1841 tandis que des négociations étaient entreprises entre la France et le Brésil, L'accord n'ayant pu se faire entre les deux républiques, le litige fut en fin de compte, soumis à la Suisse, qui après mûres réflexions, attribua le territoire contesté au Brésil.

Avant la décision helvétique deux tentatives d'un caractère héroï-comique avaient été faites dans le but de créer une république indépendante de Counani, par deux ambitieux auxquels il ne manqua qu'un peu plus de génie et de sens, pratique pour réussir. Ces tentatives finirent d'ailleurs fort piteusement et n'ont guère laissé comme traces dans l'histoire que quelques timbres fantaisistes conservés comme souvenir par les amateurs de choses curieuses.



Jules Gros, premier président auto-proclamé de la "République de Counani".

Le premier de ces épisodes se place en 1887. C'est alors, en effet, qu'un romancier-chansonnier, Jules Gros, conçut le projet grandiose de fonder une république de la Guyane indépendante afin d'en faire don à la France. Il se mit en relations avec deux voyageurs qui avaient exploré ces régions et s'embarqua pour Counani.

Arrivé « à pied d'œuvre » il entreprit des négociations avec les chefs locaux et se fit reconnaître par eux président d'un Etat libre qu'il fonda avec leur approbation. De retour en France il s'imagina très sérieusement qu'il était devenu chef de gouvernement ; il se mit à légiférer, se fit appeler « Président de la République de la Guyane Indépendante », institua un conseil des ministres, créa une décoration : « l'ordre de Counani », nomma des fonctionnaires, émit, enfin, un timbre-poste dont il annonça la parution dans son Journal Officiel.

Cette vignette était de gravure fort médiocre. Elle était ornée d'une étoile et portait la légende : Rep de Counani Postes Liberté. L'indication de valeur 25 c. était, par une étrange bizarrerie, imprimée à l'envers :



Le tout premier timbre de la "République du Counani".

Le journal L'Ami des Timbres parlait de cette émission dans les termes suivants :

« En cataloguant ces timbres nous disions que l'authenticité nous en paraissait douteuse, mais nous avons reçu depuis la visite d'un officier français qui a séjourné dans ce pays et qui nous a affirmé s'être servi de ces timbres qui ont parfaitement affranchi sa correspondance partout où il a écrit et sans la moindre surtaxe, ils ont donc bien servi. »

Roussin, lorsqu'il signait ces lignes ignorait évidemment la valeur relative du mot partout qui désignait en l'espèce une vingtaine de villages habités par des naturels du pays qui ne devaient pas écrire bien souvent. Tout porte donc à croire que le rédacteur de L'Ami des Timbres s'était laissé largement abuser.

L'aventure se termina assez mal : Le Brésil s'étant plaint au gouvernement français, celui-ci intima au « président » l'ordre d'avoir à cesser ses agissements. Jules Gros tenta alors, sans succès, de céder une partie du territoire de Counani à l'Angleterre et s'embarqua à destination de son « Etat » mais il fut arrêté à Georgetown et réembarqué pour l'Europe par le gouverneur anglais. Ainsi finit cette affaire, qui fut close le 11 septembre 1877 par une note insérée au Journal Officiel (le vrai celui-là) mettant fin à l'existence pseudo légale de cette république d'opérette.

Cinq ans après en 1892, on apprenait tout à coup qu'un nouveau « président » revendiquait la succession de Jules Gros, décédé l'année d'avant. C'était M. Adolphe Brezet, originaire du Brésil et ancien caporal d'infanterie de marine, qui annonça son avènement à toutes les cours et chancelleries d'Europe le 5 octobre 1892 en faisant connaître que la république

de Counani s'était donné une constitution. Cette notification était accompagnée de nombreux documents géographiques, historiques et économiques.

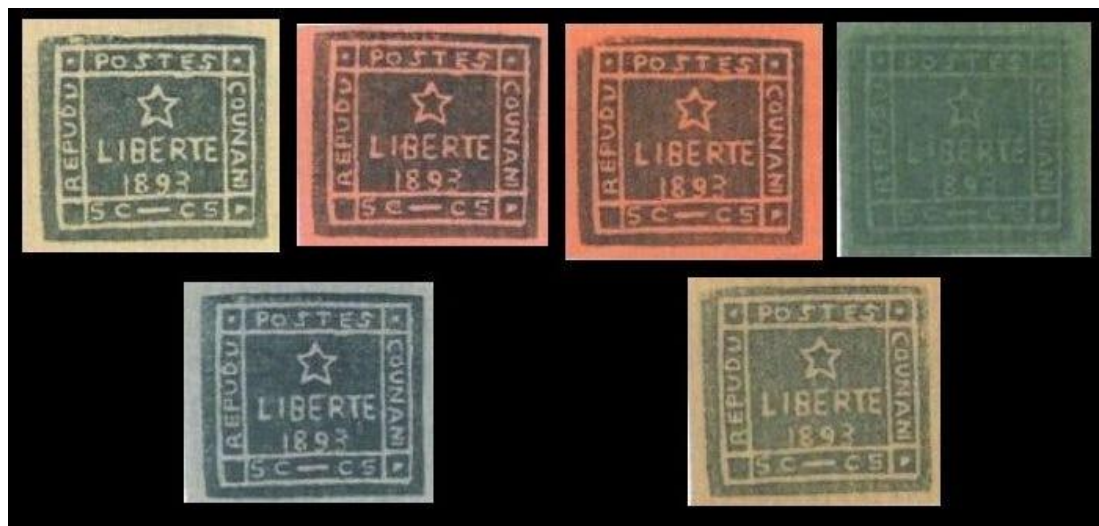
Le Chef de ce lointain Etat accordait volontiers de nombreux interviews aux représentants de la presse se faisant appeler « Vana Assu », « l'homme grand » et se prétendant élu pour dix ans.

Un service postal fut créé et son organisation définie dans une circulaire signée du « secrétaire des Postes et Télégraphes ».

Une société anonyme au capital de 2 millions fut fondée, un de ses premiers actes fut d'émettre une série de timbres-poste, le suivant fut de créer une décoration, l'ordre du « Croissant rouge » dont Brezet était le grand dignitaire.

Il y eut deux émissions de vignettes, la première se fit au type de 1887, en format supérieur et avec la valeur modifiée 5 c. au lieu de 25 c. Les chiffres furent, cette fois, à l'endroit. L'impression se fit en noir sur papier de couleur. Il y eut 7 teintes différents correspondant aux divers districts postaux. Ces timbres furent non dentelés et existent en paires tête-bêche. (...)

Un nouveau type fut gravé peu après et tiré sur papier glacé, le millésime « 1893 » fut ajouté sous le mot « Liberté » et les couleurs furent changées, la valeur reste toujours fixée à 5 centimes.



Les timbres de la deuxième émission du Counani, avec le millésime "1893". Ces timbres, comme les précédents, existent en 7 couleurs différents correspondant chacune à un district postal : magenta (Calchipour), jaune (Carsevenne), bleu (Couripi), vert (Lagune), orange (Ste-Marie), bleu pâle (Ouassa), blanc (Rocawa). On remarque dans cette nomenclature l'absence du Counani, fait pour le moins étonnant, car il semble que la capitale de cette république devait être la première à posséder ses figurines.

Ces timbres ne péchaient, certes, guère par un excès d'élégance et leur placement

difficile y fut attribué. Aussi, le « gouvernement de Counani » décida-t-il de faire une émission qui soit digne de son importance. Le « secrétaire des Postes et Télégraphes » fit donc exécuter une nouvelle série typographique dont l'impression fut beaucoup plus fine, quoique le dessin soit toujours aussi insignifiant. Ces timbres furent dentelés ainsi qu'une série taxe et des vignettes pour lettres chargées et recommandées.



Timbres de la troisième série du Coutani. Les deux timbres de gauche sont issus de la série courante (8 valeurs différentes, de 1 centime à 1 bengali). Le timbre de droite est issu de la série de timbres-taxe (4 valeurs différents, de 5 centimes à 1 bengali). La série est complétée par 1 timbre pour lettres chargées et 1 timbre pour lettres recommandées.

Cette troisième série n'eut, en dépit de son bel (?) aspect typographique, aucun succès dans les milieux philatéliques et fut accueillie par une morne indifférence qui la fit rapidement sombrer dans le néant.

Une quatrième série fut encore éditée en 1893.



Timbre de la 4e série du Counani. Etoile dans un écusson entouré de lauriers. Légende "COUNANI - TRESOR - POSTES" et chiffres de la valeur. Il existe 5 valeurs différentes de ce timbre (5 c. vert, 10 c. rouge, 25 c. bleu, 50 c. violet et 1 f. jaune orange). Le timbre à 1 franc existe également avec surcharge S.O., afin d'être utilisé comme timbre de service (S.O. signifiant vraisemblablement Service Officiel). Les timbres à 50 c. et à 1 fr. existent également surchargés C.P. (avec nouvelle valeur à 5 fr. sur le 1 fr.), la surcharge C.P. signifiant Colis Postaux.



Timbres de la 4e série du Counani. Timbre consulaire : grand format non dentelé. Etoile surmontant le chiffre de la valeur dans un cadre contenant la légende "ETAT LIBRE DU COUNANI - TIMBRE CONSULAIRE" (répété deux fois)". Etoile dans chaque angle.

Signalons, enfin, un timbre non dentelé mesurant 25 x 39 mm, portant une étoile avec le chiffre de la valeur au centre et la légende « Timbre-Etat libre de Counani » dont nous ne connaissons qu'une seule valeur. Il existe aussi des vignettes non dentelées aux « armes » de Counani.



Timbre à 60 c. rouge, vraisemblablement d'usage fiscal.

Adolphe Brézet se faisait alors volontiers photographe dans sa tenue officielle : coiffé d'un large béret, sabre au côté, et ruban de l'ordre du Croissant Rouge, à travers la poitrine, il avait vraiment belle allure avec toutes les décorations parsemées sur sa tunique.

Un notable bourgeois de Lille accepta alors la dignité d'amiral counanien et se trouva ainsi mêlé au grand scandale dans lequel finit cette escroquerie de grand style où furent compromises bien d'autres personnes des plus honorables.

Seules de nos jours les quelques vignettes décrites ci-dessus rappellent le souvenir de cette retentissante affaire. Elles sont les derniers témoins d'une aventure qui aurait pu avoir des suites beaucoup plus sérieuses si elle avait été menée par d'autres hommes que ces ridicules fantoches que furent Jules Gros et Adolphe Brezet.

Les nouveautés philatéliques de février 2025

7 février

Juliette Gréco



Emis également en mini feuille de 15 timbres et bloc souvenir

Pierre Dac



Emis également en mini feuille de 15 timbres

14 février

Carnet autoadhésif « Mélodie d'oiseaux »



17 février

J.F. Millet - Tableaux « Des glaneuses »



Emis également en mini feuille de 9 timbres

21 février

Lucie Randoin



Emis également en mini feuille de 15 timbres

22 février

Bloc feuillet - Félins -
Le Lynx, le Guépard, le
Tigre et la Panthère
noire

